



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20241112-2024070-DE



Séance du 12 novembre 2024 à 18h

2024/070

**Présents :** Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Sébastien ABADIE, Jean-Christophe MADELAINE, Hélène FRANCES, Alexandre ARRIZABALAGA, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Bruno CAZERES, Caroline ECORCHON, Sandrine TREBUCCO, Diane DE LUYCKER, Simon TESSIER.

**Absents :** Régine TOSON (procuration à Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (procuration à Serge ALMENDRO), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Sébastien ABADIE), Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE), Dominique GAYE (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Noémie DEUTSCH, Laetitia CAZABAN.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 7 novembre 2024

## VALIDATION DU MARCHÉ ENFANCE / JEUNESSE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a lancé une consultation courant de l'été afin de renouveler le marché enfance-jeunesse qui arrive à expiration le 31 décembre 2024.

Dans ce cadre, la collectivité a élaboré un cahier des charges qui faisait état de 2 options :

### 1. Le taux d'encadrement

- Taux d'encadrement tenant compte du PEDT de la commune (1 animateur pour 18 mineurs de plus de 6 ans / 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans)
- Taux d'encadrement sans prise en compte du PEDT (1 animateur pour 14 mineurs de plus de 6 ans / 1 animateur pour 10 mineurs de moins de 6 ans)

### 2. Le sport à l'école

- Une option où il n'y a pas d'intervention de l'opérateur en sport
- Une option où le sport est assuré par l'opérateur, à raison d'1 heure par classe et par semaine

La commune a reçu 2 offres :

- LEC : 952 649,59 €
- LEO LAGRANGE : 1 055 440 €.

Après analyse des offres, un questionnaire a été renvoyé aux candidats afin d'améliorer la compréhension des documents transmis. Ils sont ensuite venus sur site, fin octobre, pour apporter des précisions.

Après délibération de la commission enfance-jeunesse, la commission a souhaité :

- Malgré la mise en œuvre d'un PEDT, garder un taux d'encadrement maximum au bénéfice des enfants,
- Maintenir le sport à l'école.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à attribuer le marché ENFANCE-JEUNESSE à l'opérateur LEC, en tenant compte du choix des options citées ci-dessus, pour les montants suivants :

- 2025 = 310 392,01 €
- 2026 = 318 127,88 € (+2%)
- 2027 = 324 129,70 € (+2%)

La secrétaire de séance

  
Hélène FRANCES



Le Maire,

  
Gisèle VINCENT

